



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore



N° 6 - Mars 2015

SUMER AGRICOLE 2010

Surveillance Médicale des Expositions aux Risques professionnels

Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers

Scieries fixes, exploitations de bois et sylviculture, plus de 22 000 salariés agricoles se consacrent en France aux travaux forestiers.

Les expositions professionnelles les plus fréquentes dans ce milieu sont les contraintes posturales et articulaires, les nuisances thermiques, sonores et vibratoires, la manutention de charges lourdes, les expositions à des agents biologiques et aux poussières de bois...

Ce nouveau numéro de SUMER agricole vous apporte un éclairage précis sur tous ces points et plus encore.

Notons que les problématiques d'organisation du travail prennent une place importante dans ces résultats. Outre le fait que le temps de travail des salariés est de plus en plus long, les médecins du travail jugent globalement l'organisation du travail mauvaise par rapport à d'autres secteurs agricoles.

Un point central où notre vigilance doit être accrue dans les prochains mois.

Car oui, la MSA s'est beaucoup investie dernièrement pour la Santé-Sécurité au Travail dans cette filière. Pour preuve, sa participation à l'élaboration et la mise en place du décret du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles. Elle participe encore aujourd'hui à un groupe de travail qui a pour mission d'améliorer les mesures de ce décret.

Ensuite, elle s'est fortement engagée dans un dispositif d'information et de sensibilisation sur les risques liés aux tiques, avec la diffusion de messages ciblés et la distribution - dans les lieux exposés - de tire-tiques.

Enfin, sous l'égide de la Direction Générale du Travail (DGT), en partenariat avec l'INRS et l'inter-régime, nous préparons actuellement une campagne nationale d'information sur les poussières de bois.

Des actions et initiatives qui participent au quotidien à l'amélioration des conditions de travail des salariés du bois.

Preuve en est



Dr Michel Gagey

Directeur de la Santé-Sécurité au Travail
CCMSA

- Le mot du Dr Michel Gagey
- Des semaines de travail plus longues
- Un rythme de travail contraint par des cadences automatiques dans les scieries et des délais à respecter
- Les erreurs dans le travail : des conséquences le plus souvent dangereuses pour leur sécurité ou celles d'autres personnes
- Des contraintes physiques multiples : plus de la moitié des salariés concernés par chacune d'entre elles
- Recul des contraintes posturales lourdes et du bruit, augmentation des expositions au risque routier
- Plus d'un tiers des salariés exposés à des agents biologiques : surtout des risques infectieux liés au travail exposant aux tiques
- L'exposition à des agents chimiques reste stable mais l'exposition aux poussières de bois classées cancérigène recule
- Dégradation de la qualité des postes de travail au regard de l'organisation et des risques biologiques, amélioration de la prévention des risques chimiques
- Synthèse

■ Dr Gaëtan Deffontaines
deffontaines.gaetan@ccmsa.msa.fr
Tél. : 01 41 63 71 69

■ Perrine Grenet
grenet.perrine@ccmsa.msa.fr
Tél. : 01 41 63 82 56

Retrouvez toute
la documentation
Santé-Sécurité au Travail
de la MSA sur le site :

ssa.msa.fr

Le secteur des travaux forestiers compte 22 038 salariés ayant effectué au moins 120 jours de travail en 2009. Il représente 3,6 % de la population salariée agricole effectuant plus de 120 jours de travail par an.

Il regroupe les salariés travaillant dans les filières suivantes : scieries fixes (10 487 ; 47,6 %), exploitations de bois (7 077 ; 32,1 %) et sylviculture (4 474 ; 20,3 %).

118 salariés appartenant au secteur des travaux forestiers (56 en scieries, 30 en exploitation de bois et 32 en sylviculture) ont répondu au questionnaire SUMER en 2010.

Les données ont été redressées selon les caractéristiques des salariés, des médecins enquêteurs et de la fréquence des visites médicales, comme expliqué dans le n° 0 de SUMER AGRICOLE 2010 « Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER ».

Des semaines de travail plus longues

Les salariés des travaux forestiers sont plus nombreux à effectuer des semaines longues de travail : 24 % d'entre eux ont travaillé plus de 40 heures la semaine précédant l'enquête en 2010 contre 16 % en 2003 (*figure 1*).

En revanche, ils sont peu concernés par les horaires atypiques de travail comme le travail posté, le travail de nuit, ou encore le travail de fin de semaine comparativement aux salariés

agricoles des autres secteurs. Ils sont également très peu nombreux à avoir effectué des astreintes en 2010 ou à ne pas pouvoir prendre un repos de 2 jours consécutifs par semaine (6 %) (*tableau 1*).

Un rythme de travail contraint par des cadences automatiques dans les scieries et des délais à respecter

Les salariés des travaux forestiers sont parmi les plus nombreux à subir un rythme de travail imposé par des machines ou le déplacement automatique d'un produit : au total, 18 % d'entre eux sont exposés à au moins une cadence automatique (contre 7 % en moyenne tous secteurs agricoles confondus).

Cette contrainte ne concerne toutefois que les salariés des scieries (quatre salariés sur dix).

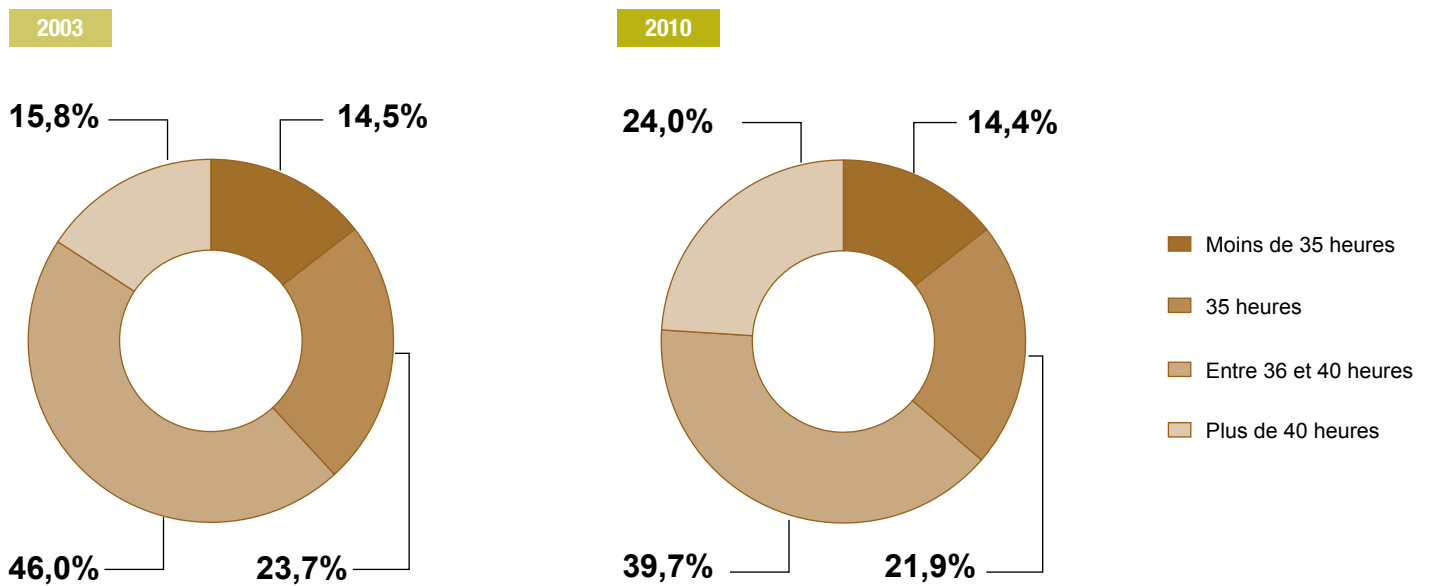
Les salariés des travaux forestiers sont également les plus nombreux parmi les salariés agricoles à ne pas pouvoir influencer le déroulement de leur travail en modulant les délais fixés

(41% contre 29 % en moyenne tous secteurs agricoles confondus).

En revanche, ils bénéficient globalement d'une autonomie élevée : un salarié sur dix seulement déclare ne jamais pouvoir changer l'ordre des tâches pour mener à bien son travail et sept salariés sur dix règlent eux-mêmes les incidents dans la plupart des situations (*tableau 1*).

En outre, ils disposent de davantage de moyens pour accomplir leur travail en 2010 par rapport à 2003 (60 % contre 54 %) et par rapport à l'ensemble des salariés agricoles (51 % en moyenne tous secteurs agricoles confondus).

Figure 1. Répartition du temps de travail chez les salariés agricoles du secteur culture-élevage (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Tableau 1. Proportion de salariés agricoles du secteur travaux forestiers exposés à des contraintes organisationnelles et relationnelles en 2003 et 2010 (en %)

	2003	2010
Travail en équipes	3,8	5,8
Travail de nuit (entre 0h et 5h)	4,1	2,9
Travail le samedi, même occasionnellement	43,7	46,2
Travail le dimanche ou jours fériés, même occasionnellement	18,9	10,0
Pas les mêmes horaires tous les jours	14,4	18,2
Repos hebdomadaire > 48 heures consécutives	95,1	93,7
Astreintes	7,3	1,9
Déplacement automatique d'un produit ou d'une pièce	13,3	14,5
Cadence automatique d'une machine	14,1	13,3
Obligation de se dépêcher pour faire son travail	31,1	28,5
Impossibilité de faire varier les délais fixés	25,3	41,2
Impossibilité de changer l'ordre des tâches	15,2	11,8
Régler personnellement un incident	66,3	69,7
Moyens nécessaires pour effectuer correctement son travail*	53,6	59,9
Agression verbale	**	12,5
Agression physique	**	1,7

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

*Il s'agit de l'ensemble des moyens suivants : informations claires et suffisantes, nombre de collègues ou collaborateurs suffisants, possibilité de coopération, moyens matériels adaptés et suffisants, formation suffisante et adaptée.

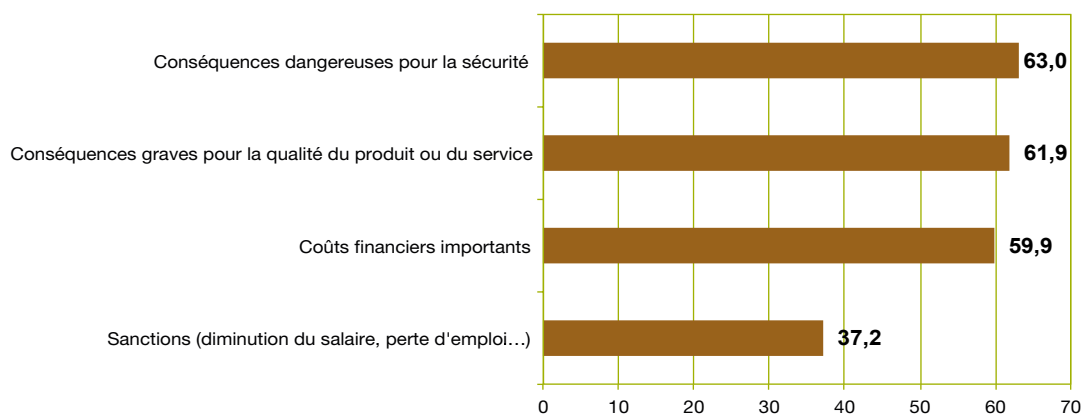
**L'enquête SUMER 2003 recense les expositions à un risque d'agression verbale ou physique alors que l'enquête SUMER 2010 recense les agressions verbale ou physique subies par les salariés au cours des douze derniers mois.

Les erreurs dans le travail : des conséquences le plus souvent dangereuses pour leur sécurité ou celles d'autres personnes

Les salariés des travaux forestiers sont les plus nombreux à estimer qu'une erreur dans le travail pourrait porter atteinte à leur sécurité ou à celles d'autres personnes : ce risque est identifié par près de deux tiers des salariés (quatre salariés sur dix tous secteurs agricoles confondus).

Six salariés sur dix déclarent également qu'une erreur dans le travail pourrait entraîner de graves conséquences sur la qualité du produit ou du service ou encore des coûts financiers importants pour l'employeur. La crainte d'une sanction en cas d'erreur est rapportée par quatre salariés sur dix (figure 2).

Figure 2. Impact d'une erreur dans le travail en 2010 (en %)



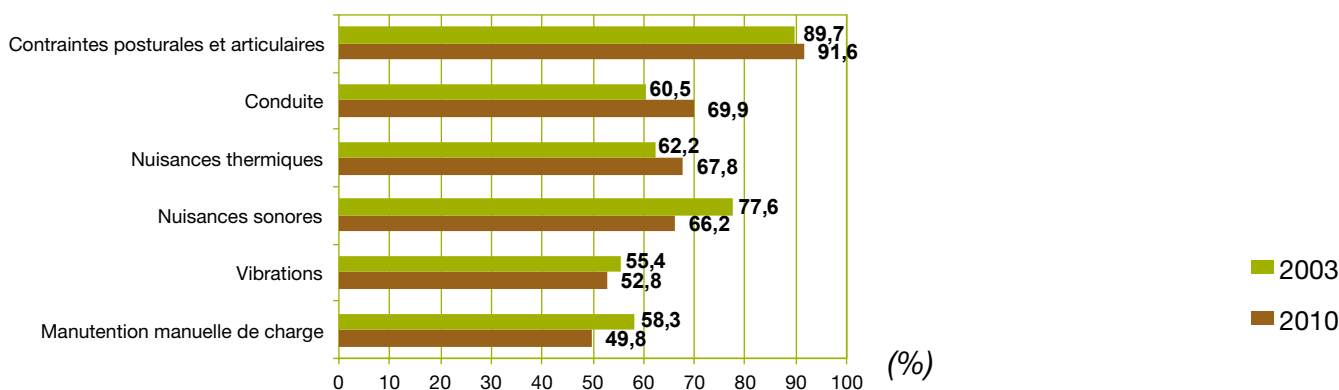
« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Des contraintes physiques multiples : plus de la moitié des salariés concernés par chacune d'entre elles

Les salariés des travaux forestiers cumulent les nuisances physiques : en 2010, neuf salariés sur dix sont exposés à des contraintes posturales et articulaires, deux tiers à la conduite, à des nuisances thermiques et à des nuisances sonores, et la moitié à des vibrations et à la manutention manuelle de charges lourdes (figure 3).

Les nuisances liées au bruit et à la manutention manuelle de charges reculent globalement entre 2003 et 2010, respectivement de 11 points et 9 points, tandis que les expositions liées à la conduite professionnelle augmente (+9 points).

Figure 3. Proportion de salariés agricoles du secteur travaux forestiers exposés à des nuisances physiques en 2003 et 2010 (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Recul des contraintes posturales lourdes et du bruit, augmentation des expositions au risque routier

Les salariés des travaux forestiers font partie des salariés agricoles les plus exposés à des contraintes posturales lourdes (postures fatigantes et/ou pénibles pendant plus de 20 heures par semaine). Toutefois, certaines d'entre elles ont régressé entre 2003 et 2010 : la proportion de salariés qui travaillent la plupart du temps debout ou piétinent passe de 39 % en 2003 à 23 % en 2010 (- 16 points), de 33 % à 23 % (- 10 points) pour ceux qui se déplacent à pieds dans le travail, et de 10 % à 5 % pour ceux effectuant des gestes répétitifs à cadence élevée (tableau 2).

Les expositions à des bruits nocifs diminuent également fortement : 73 % des salariés étaient soumis à des bruits continus > 85 dB et 22 % à des bruits impulsionnels en 2003 contre respectivement 64 % (-9 points) et 11 % (- 11 points) en 2010. De plus, les expositions sonores de longue durée sont moins fréquentes et les protections auditives mises à disposition des salariés durablement exposés a augmenté (la quasi-totalité des salariés exposés

plus de 20 heures par semaine au bruit > 85 dB en dispose). L'augmentation de la proportion de salariés exposés à la conduite est due à une augmentation de la conduite sur la route (+9 points avec 47 % des salariés exposés en 2010). La proportion de salariés devant porter des charges lourdes diminue (la moitié d'entre eux sont concernés en 2010 contre 6 salariés sur dix en 2010) mais reste stable pour les durées longues d'exposition (17 %). L'utilisation de machines portatives et outils vibrants (scies à chaîne, tronçonneuse...) est une caractéristique des salariés travaillant dans ce secteur, la moitié des salariés sont exposés à des vibrations mécaniques se transmettant aux membres supérieurs. L'ensemble de ces expositions sont d'autant plus pénibles qu'elles s'exercent sous des conditions climatiques défavorables (chaleur, froid, humidité...) : près de deux tiers des salariés des travaux forestiers travaillent à l'extérieur, les exposant à des intempéries, dont la moitié la majorité de leur temps de travail.

Tableau 2. Proportion de salariés agricoles du secteur travaux forestiers exposés à des contraintes physiques en 2003 et 2010 en fonction de la durée d'exposition (en %)

	Toutes durées		≥ 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
Contraintes posturales et articulaires				
Position debout ou piétinement	69,3	50,3	39,0	22,5
Déplacements à pieds	69,9	76,7	32,5	22,9
Position accroupie, en torsion	40,9	42,5	10,1	5,4
Gestes répétitifs à cadence élevée	31,3	35,6	9,8	13,7
Dont temps de cycle < 1 minute	64,2	22,7	100,0	31,0
Position à genoux	14,0	14,1	0,0	0,0
Position fixe de la tête et du cou	14,2	22,3	4,8	5,6
Maintien de bras en l'air	15,7	17,8	0,9	0,2
Conduite				
Conduite sur la voie publique	38,3	46,8	4,0	2,7
Conduite de machine mobile sur le lieu de travail	36,3	37,8	11,2	11,9
Nuisances thermiques				
Travail à l'extérieur, exposé aux intempéries	59,0	64,2	37,0	34,5
Dont mise à disposition d'une protection cutanée	58,3	63,6	65,9	76,2
Dont mise à disposition d'une protection oculaire	11,7	6,1	15,4	11,3
Travail au chaud imposé (>24°C)	8,4	9,3		
Travail au froid imposé (<15°C)	7,8	5,0		

	Toutes durées		≥ 20 h/semaine	
	2003	2010	2003	2010
Nuisances sonores				
Bruit supérieur à 85 dB	72,9	64,1	43,4	38,7
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	85,6	90,0	72,8	97,6
Bruit comportant des chocs ou des impulsions	21,6	10,8	10,9	6,1
<i>Dont mise à disposition d'une protection auditive</i>	86,5	78,4	89,1	87,0
Travail avec machines et outils vibrants				
Vibrations transmises aux membres supérieurs	53,4	51,3	20,2	25,0
Vibrations créées par des installations fixes	7,6	2,0	4,3	0,7
Manutention manuelle de charges	58,3	49,8	17,9	17,4
Contraintes visuelles				
Travail sur écran (en continu ou discontinu)	22,8	25,3	3,7	4,7

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Plus d'un tiers des salariés exposés à des agents biologiques : surtout des risques infectieux liés au travail exposant aux tiques

Les expositions à des risques biologiques concernent 36 % des salariés des travaux forestiers en 2010 (39% en 2003).

Il s'agit d'une exposition exclusivement potentielle (pas d'exposition délibérée), majoritairement par contact avec des animaux morts ou vivants ou leurs produits : 21 % de salariés sont exposés plus de 20 heures par semaine à des agents biologiques par contact avec un réservoir animal, 35 % toutes durées confondues (tableau 3).

La quasi-totalité des salariés exposés à des agents biologiques le sont par des tiques et un sur trois par des animaux sauvages.

Seulement un tiers des salariés exposés aux piqûres de tiques dispose d'une protection cutanée (vêtements couvrants ou répulsifs).

L'exposition à des agents biologiques par contact avec un réservoir environnemental (eau, sols, poussières) ne concerne que 5 % de ces salariés.

Tableau 3. Proportion de salariés agricoles du secteur travaux forestiers exposés potentiellement à des agents biologiques selon les activités et modes de contamination possibles en 2010 (en %)

	Total exposé
Exposition à des agents biologiques	36,0
Travail en contact d'un réservoir animal	35,3
Exposant aux tiques	33,3
Auprès d'animaux sauvages	12,1
Modes d'exposition	
Contact direct	9,9
Morsure, griffure, blessure	9,4
Contact avec les déjections	12,4
Contact avec des liquides ou tissus biologiques	3,3
Activités en contact d'un réservoir environnemental	5,3

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

L'exposition à des agents chimiques reste stable mais l'exposition aux poussières de bois classées cancérigène recule

L'exposition des salariés des travaux forestiers à au moins un agent chimique concerne six salariés sur dix (59 %). Cette proportion est restée stable entre 2003 et 2010 alors qu'une nette diminution a été constatée dans les autres secteurs agricoles. Les produits chimiques les plus représentés dans ce secteur sont les carburants en général (fuel, essence automobile...), les gaz et fumées et les poussières de bois (tableau 4).

L'exposition des salariés à au moins un produit chimique cancérigène recule, comme c'est le cas dans tous les autres secteurs agricoles, passant de 48 % d'exposés en 2003 à 33 % en 2010 (- 15 points). Cette proportion élevée dans ce secteur et la plus élevée de tous les secteurs agricoles est due notamment aux opérations de transformation du bois qui exposent les salariés des scieries

surtout (un tiers d'entre-eux) et les bûcherons aux émissions de poussières bois : un quart des salariés au total sont exposés à l'inhalation de poussières de bois, dont la moitié pendant la majorité de leur temps de travail (tableau 4).

Afin d'avoir une vision plus représentative de l'exposition aux produits phytosanitaires en agriculture, les médecins du travail ont interrogé tous les salariés agricoles participant à l'enquête SUMER 2010 sur ces expositions durant l'année écoulée : ainsi 5,5 % des salariés des travaux forestiers sont exposés à des produits phytosanitaires (fongicides : 2,5 % ; herbicides : 3,4 % et insecticides : 2,8 %). Ils sont moins de 2 % à avoir été exposés durant la semaine précédant l'enquête.

Tableau 4. Proportion de salariés agricoles du secteur travaux forestier exposés aux agents chimiques les plus fréquents en 2010 au cours de la dernière semaine travaillée (en %)

	Total exposé
Poussières de bois (abattage, scierie, ...)	25,5
<i>Dont au moins 20 heures par semaine</i>	49,5
<i>Dont protection collective</i>	46,6
<i>Dont intensité d'exposition forte</i>	25,9
<i>Dont EPI cutanée</i>	28,9
<i>Dont EPI respiratoire</i>	7,7
<i>Dont EPI oculaire</i>	18,7
Gaz d'échappement autres que diesel	22,7
Carburants (fuel, gazole, kérosène... hors essence automobile)	20,7
Essence automobile	16,1
Fumées dégagées par la combustion de végétaux (bois...)	8,4
Huiles minérales entières	6,3
Huiles minérales synthétiques	6,2
Gaz d'échappement diesel	5,8
Fumées de soudage d'éléments métalliques	3,2
Pesticides (fongicides, herbicides, insecticides, autres)	1,8
Liants (ciment)	0,5
Silice cristalline (quartz, poussières, terre, ...)	0,3
Trichloréthylène	0,3

« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

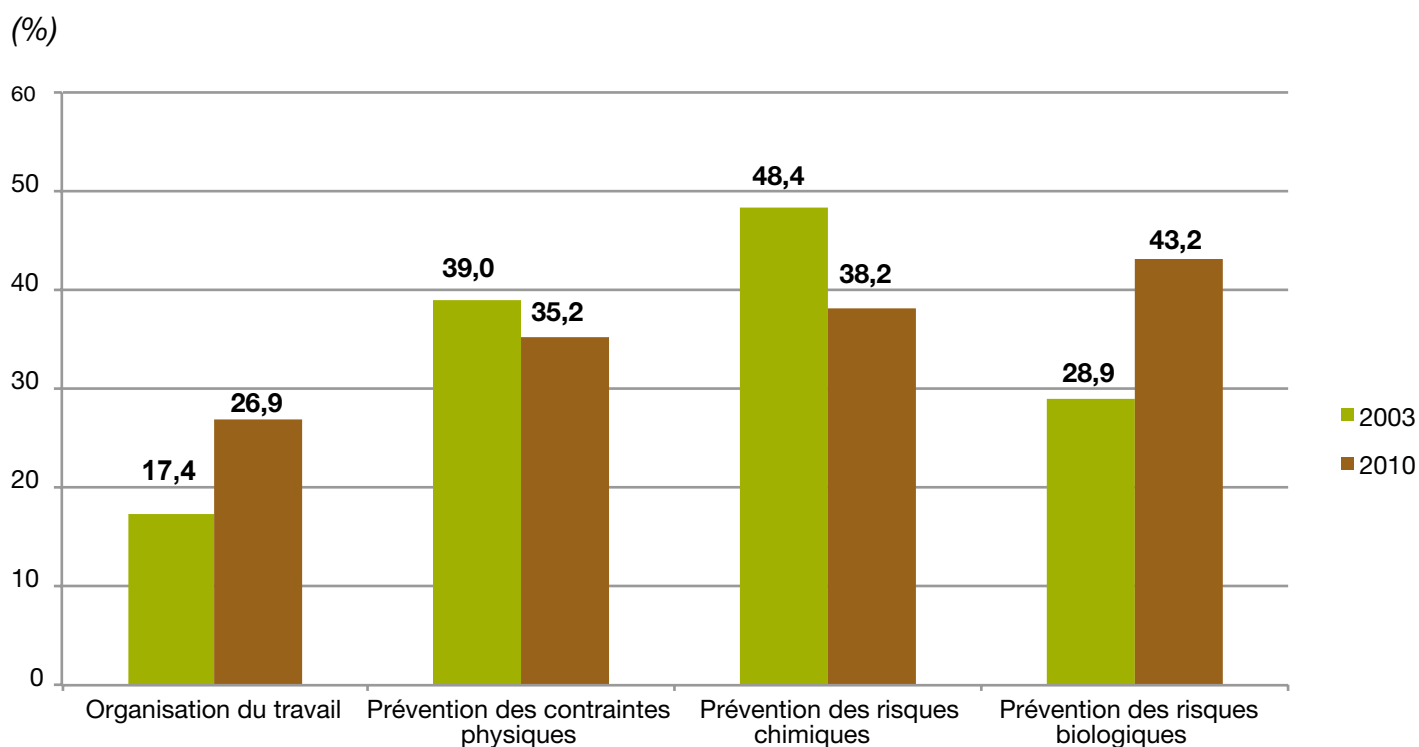
Dégradation de la qualité des postes de travail au regard de l'organisation et des risques biologiques, amélioration de la prévention des risques chimiques

La qualité organisationnelle du poste de travail et la prévention des expositions à des agents biologiques ont été jugées défavorables pour un plus grand nombre de salariés en 2010 par rapport à 2003 : plus d'un quart des salariés sont confrontés à une mauvaise organisation du travail et plus de quatre salariés exposés à des agents biologiques sur dix ne bénéficient pas

d'une prévention suffisante vis-à-vis des risques biologiques (figure 4).

En revanche, la prévention des expositions à des risques chimiques progresse mais reste encore insuffisante pour près de quatre salariés exposés sur dix.

Figure 4. Proportion de salariés agricoles du secteur travaux forestiers exposés dont la prévention des expositions a été jugée mauvaise ou très mauvaise par le médecin du travail (en %)



« source : Fichier enquête SUMER 2010, statistique publique, DARES »

Synthèse

Les salariés des travaux forestiers sont exposés à des contraintes nombreuses et intenses, d'ordre physique, biologique et chimique, liées notamment à la nature des métiers : intempéries, exposition aux tiques, utilisation de machines dangereuses et outils vibrants et bruyants, postures inconfortables, exposition aux poussières de bois...

Alors que peu de contraintes organisationnelles ont été déclarées par les salariés, les médecins du travail ont jugé plus fréquemment une mauvaise organisation du travail dans ce secteur par rapport aux autres secteurs agricoles.

Publications SUMER AGRICOLE 2010

Déjà parues :

- N° 0 : Méthode et bilan 2010 de l'enquête SUMER.
- N° 1 : Les contraintes organisationnelles et relationnelles des salariés agricoles.
- N° 2 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des nuisances physiques.
- N° 3 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents biologiques.
- N° 4 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles à des agents chimiques.
- N° 5 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles en Culture-Elevage.
- N° 6 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles des travaux forestiers.

A paraître :

- N° 7 : Les expositions professionnelles des salariés agricoles de la coopération

Contributeurs :

Dr Michel Gagey, Sylvie De La Fabrègue, Emma Rigaud, Nicolas Viarouge.

Coordination graphique et diffusion :

Solenn Guénéhec, Service promotion des politiques sociales.

Conception graphique :

PAO CCMSA.

Crédits photos :

CCMSA Service image(s), Droits Réservés.

La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles. Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.

